

# Réouverture à la circulation des piétons sur la plage de La Salie Nord

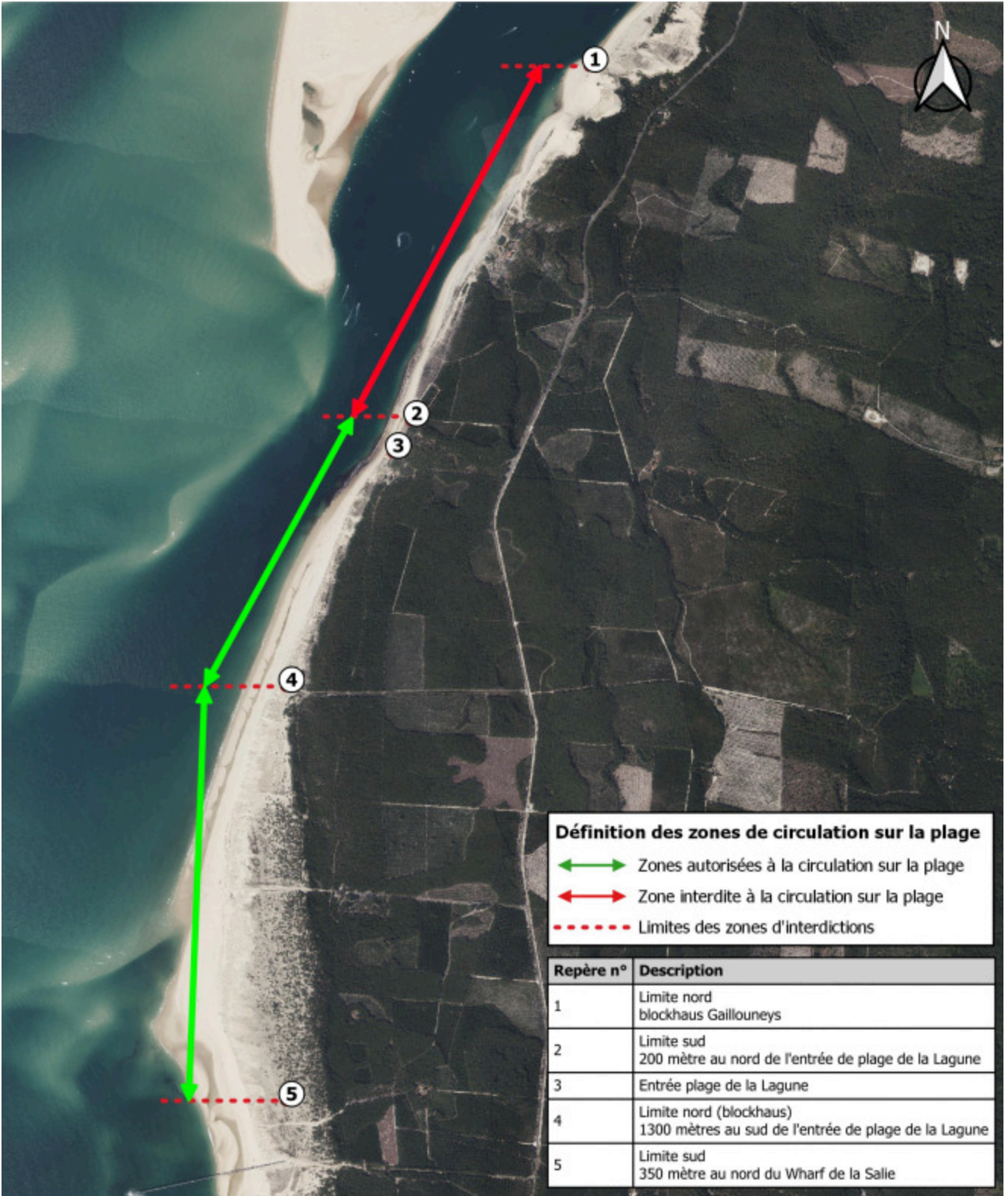
Depuis le jeudi 20 avril, la circulation des piétons est à nouveau autorisée sur la plage océane dite « La Salie Nord » sur la commune de La Teste-de-Buch, depuis le lieu dit « l'observatoire » situé entre la Lagune et la Salie Nord, matérialisé par les Blockhaus.

Seuls sont autorisés à accéder au parking de la plage de la Salie Nord, les véhicules de secours et d'intervention de la commune et de l'office national des forêts ainsi que les ayants-droits assurant les chantiers de nettoyage des parcelles incendiées et restaurant les accès à la plage océane.




Par dérogation, l'accès est également autorisé aux véhicules de l'union des surfs clubs du Bassin d'Arcachon (USCBA) à raison de quatre rotations quotidiennes.

**Le seul accès possible à la plage pour les particuliers se fait par le parking de la Lagune qui a été ouvert pour les vacances de Pâques.**

La circulation des piétons, dans la zone comprise entre le blockhaus des Gaillouneys jusqu'à 200 mètres au nord de l'entrée de la plage de la Lagune, reste en revanche interdite en raison des chantiers de débardage en cours, des rotations de véhicules transportant les grumes incendiées lors de l'été 2022, de la capacité réduite du parking d'accès à la plage et de la poursuite du phénomène d'érosion sur les plages dites du « Petit Nice ».



**Définition des zones de circulation sur la plage**

 Zones autorisées à la circulation sur la plage  
 Zone interdite à la circulation sur la plage  
 Limites des zones d'interdictions

Repère n°	Description
1	Limite nord blockhaus Gaillouneys
2	Limite sud 200 mètre au nord de l'entrée de plage de la Lagune
3	Entrée plage de la Lagune
4	Limite nord (blockhaus) 1300 mètres au sud de l'entrée de plage de la Lagune
5	Limite sud 350 mètre au nord du Wharf de la Salle